

## Application du Motu Proprio : le compte-rendu d'un évêque africain

**Author** : spo

**Categories** : [Documents](#)

**Date** : 11 décembre 2010

Un correspondant me fait parvenir la *Vie diocésaine de Natitingou* (n° 157) dont l'évêque est Mgr Pascal N'Koué. Je n'ai pas eu le temps de chercher si ce document a déjà été publié sur Internet. Il m'a semblé intéressant de le livrer aux lecteurs de SPO qui s'intéressent à l'application du Motu Proprio *Summorum Pontificum*. Mgr Pascal N'Koué est un jeune évêque puisqu'il est né le 29 mars 1959. Il a été ordonné prêtre le 26 juillet 1986 et il a été nommé évêque par le pape Jean-Paul II le 26 juillet 1997. Pour mieux le connaître, on peut se reporter aux rendez-vous qu'il eut avec les liseurs du Forum catholique ([ICI](#)). Voici le compte-rendu qu'il a adressé à Rome au sujet de l'application du Motu Proprio *Summorum Pontificum* dans son diocèse. Je publierai ensuite la réponse de la commission Ecclesia Dei et les suggestions de Mgr Pascal N'Koué.

### ENCOURAGEMENT DE ROME Sur LE MOTU PROPRIO

Le 14 septembre 2007 le motu proprio "Summorum Pontificum" est entré en application. Un seul rite romain dans l'Eglise Latine mais avec deux formes: celle ordinaire (rite du Pape Paul VI) et celle extraordinaire (rite du Bienheureux Jean XXIII, communément appelé rite de Saint Pie V, mais qui date du Pape Saint Grégoire Le Grand). Ci-dessous, vous lirez nos échanges de lettres avec Rome sur ces deux formes qui cohabitent pacifiquement à Natitingou et peuvent s'enrichir réciproquement. C'est l'occasion de remercier du fond du cœur tous ceux qui nous ont éclairés sur ce chemin par leur foi, leur expérience et leur amour de l'Eglise.

Natitingou, le 15 juin 2010

Eminence Révérendissime,

C'est avec joie que, sur sollicitation de la Nonciature Apostolique au Bénin, je vous fais part de notre expérience concernant le Motu Proprio du Pape Benoît XVI, « Summorum Pontificum ».

D'emblée, je voudrais vous dire que la forme extraordinaire du rite romain a été introduite dans mon diocèse en octobre 2003, donc avant le Motu Proprio. Ma conviction que ces deux formes peuvent coexister pacifiquement et s'enrichir mutuellement est hors de doute et date de longtemps. A mon humble avis, les deux formes n'ont aucun problème. Les conflits viennent de nos cœurs malades et intoxiqués ou de nos idéologies provenant de l'étroitesse de nos esprits et de nos formations trop figées.

Comme vous le lirez dans le compte - rendu, ci-joint, fait par le Père Denis Le PIVAIN, curé de Saint Jean Baptiste, il n'y a pas eu de vagues à Natitingou, mais quand même un peu de turbulence... Le curé n'entreprend rien sans consulter l'Evêque. C'est là un de ses grands mérites. L'unité de l'Eglise oblige. De fait, il y a une remarquable sympathie et syntonie entre tous les prêtres à ce sujet.

Personnellement, je dois avouer que la célébration dans l'ancienne forme est une chance pour mon jeune clergé et tout le diocèse. Elle permet de valoriser davantage l'autel (prières au bas de l'autel), le silence sacré, les secrètes, la multiplicité des signes de croix et de genuflexions et même le fait qu'on soit tous tournés vers la Croix (position ad orientem). Bref, le rite tridentin nous donne l'occasion de mieux connaître et de mieux apprécier le rite dit de Paul VI.

Plusieurs de mes prêtres, sans aucune pression de ma part, ont commencé spontanément à apprendre à célébrer la messe de Saint Pie V ou plus exactement la messe du Pape Jean XXIII. Evidemment plus on insiste sur l'"ars celebrandi", plus les deux formes s'influencent positivement. Quand les rubriques sont intériorisées, la liturgie touche les fidèles par sa beauté et sa profondeur ; et on n'a plus besoin de se quereller sur le mystère, le sacré, l'adoration, la majesté de Dieu et la participation active. Cela va de soi. En outre, le Canon Romain et les gestes liturgiques dans l'ancien rite sont plus proches de notre religiosité et sensibilité africaine. Je parle uniquement pour mon diocèse.

Mon souhait est qu'un beau jour, tout prêtre sache célébrer dans les deux formes. Ce n'est pas impossible, surtout si on les introduit dans nos Séminaires. Mais ici à Natitingou, nous ne pouvons pas appliquer l'ancien rite purement et simplement sans tenir compte de la lumière de "Sacrosanctum Concilium". Tout est là. La forme extraordinaire ne peut pas ignorer le Concile Vatican II, tout comme la forme ordinaire ne peut pas ignorer l'ancien rite sans s'appauvrir. Il y a un équilibre à garder. La commission "Ecclesia Dei" semble nous encourager à continuer en ce sens (cf. Annexe

3).

Je termine en invoquant les saints Cœurs de Jésus et de Marie sur tous les prêtres. C'est l'amour de Dieu qui sauvera le monde et non les rites en tant que tels. Travaillons à susciter cette passion envers le Crucifié qui nous a aimés et s'est livré pour nous.

Dans l'espoir d'avoir répondu un tant soi peu à votre désir, je vous assure, Eminence Révérendissime, de ma fidèle collaboration dans l'Eglise Une, Sainte, Catholique et Apostolique.

Monseigneur Pascal N'KOUE